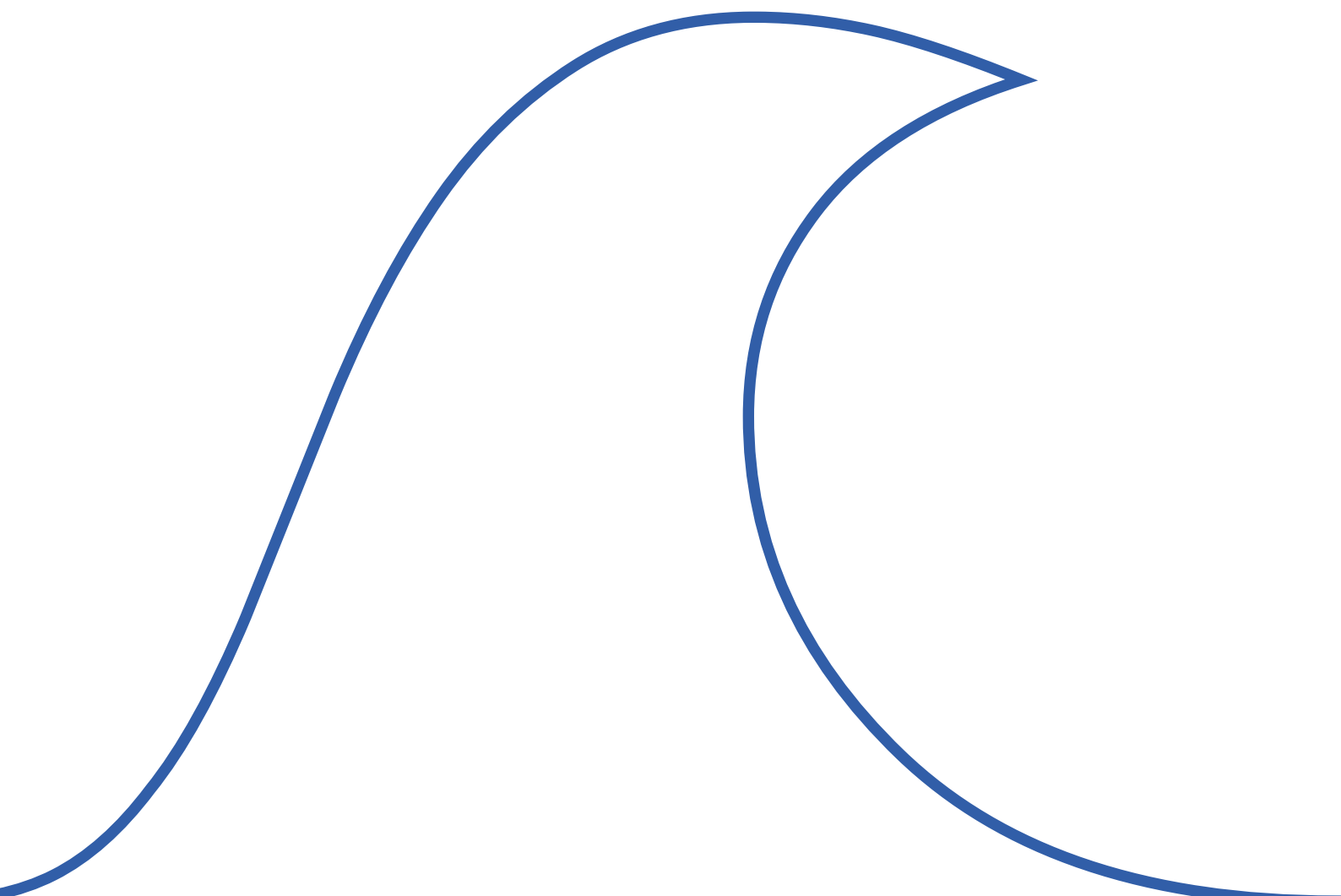


Rapport résumé 2022





Chères personnes assurées, chères entités employeuses,

Après une année 2021 tout à fait positive, 2022 n'a pas été avare de difficultés. La guerre en Ukraine, la crise énergétique, l'interruption des chaînes d'approvisionnement et la montée de l'inflation ont fortement influencé les marchés financiers. En bref, l'année boursière a été difficile, ce qui a lourdement pesé sur toutes les œuvres de prévoyance.

La Caisse de pensions de l'économie laitière a elle aussi été fortement touchée par les évolutions négatives survenues sur les marchés boursiers et financiers. Notre caisse de pensions a subi une perte globale de -15,42 % sur les capitaux de placement, ce qui n'est malheureusement pas réjouissant. Toutefois, la santé de notre caisse de pensions demeure bonne par rapport à d'autres. Fin 2022, le degré de couverture de la Caisse de pensions de l'économie laitière était encore nettement positif, à 112,88 %. Les chiffres le montrent : même en période difficile, notre caisse de pensions se distingue par son financement satisfaisant et sa grande stabilité.

Si la Caisse de pensions de l'économie laitière a mieux clôturé que d'autres une année 2022 difficile, c'est aussi grâce au modèle d'assurance semi-autonome dont nous profitons grâce à notre affiliation à la fondation collective proparis. Tandis que nous gérons 57 % de la fortune de placement sous notre propre responsabilité, les 43 % restants sont garantis par des assurances et rémunérés de manière fixe. Cette couverture permet d'amortir, du moins partiellement, les pertes subies durant les années boursières défavorables, malgré les fluctuations et les incertitudes. En 2022, nous avons donc obtenu un résultat des placements d'environ deux points de pourcentage supérieur à celui de la moyenne de l'ensemble des caisses de pensions suisses.

Le thème de la disparition des caisses de pensions nous a également occupés durant l'exercice 2022. Une évolution qui concerne en particulier les petites caisses propres aux entreprises. Ces dix dernières années, une caisse de pensions sur trois a été liquidée. Parallèlement, les institutions collectives gagnent en importance. Elles constituent la meilleure solution pour de nombreuses petites caisses de pensions. En effet, une taille importante est synonyme de stabilité et de sécurité. Les risques sont plus largement diversifiés et le poste des coûts pour la gestion de la caisse de pensions peut être réparti sur une base plus vaste. Notre caisse de pensions est donc affiliée depuis des années à proparis, la fondation collective des arts et métiers suisses. Une solution qui s'est avérée résistante, même en 2022, qui a été une année difficile.

Je remercie toutes celles et tous ceux qui, même durant cette année compliquée, ont veillé par leur travail engagé à la sécurité de nos assurés, même en cette période d'incertitudes et de turbulences. En un mot : vous pouvez compter sur la Caisse de pensions de l'économie laitière

René Maire

Caisse de pensions de l'économie laitière
Président de la commission d'assurance

Actifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Placements	121 755 914.98	136 032 339.55
Liquidités	3 000 268.72	962.53
Créances et prêts	6 911 579.26	5 697 297.02
Titres	111 844 067.00	130 334 080.00
Créances en titres de gages immobiliers sur immeubles	–	–
Placements auprès de l'employeur	–	–
Immeubles	–	–
Autres placements	–	–
Compte de régularisation actif	863 499.35	473 174.80
Actifs provenant de contrats d'assurance	92 449 459.00	92 571 517.00
Actifs	215 068 873.33	229 077 031.35

Passifs	Au 31.12.2022 en CHF	Au 31.12.2021 en CHF
Engagements	780 097.60	234 686.35
Prestations de libre passage et rentes	697 792.70	139 124.35
Banques / Assurances	–	–
Autres engagements	82 304.90	95 562.00
Compte de régularisation passif	45 380.58	10 304.75
Réserves de cotisations de l'employeur	1 539 961.50	1 507 730.80
Réserves de cotisations sans renonciation à l'utilisation	1 539 961.50	1 507 730.80
Réserves de cotisations avec renonciation à l'utilisation	–	–
Provisions non techniques	–	–
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	188 432 272.85	181 672 261.05
Capitaux de prévoyance des actifs	82 385 863.85	79 368 996.05
Capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes	6 476 557.00	3 567 849.00
Passifs provenant de contrats d'assurance	92 449 459.00	92 571 517.00
Provisions techniques	7 120 393.00	6 163 899.00
Réserves de fluctuation de valeurs	24 271 160.80	24 252 157.00
Capital de la fondation, fonds libres / découvert	–	21 399 891.40
Situation en début de période	24 271 160.80	24 252 157.00
Augm. / Dimin. prov. d'une liquid. partielle	–	–
Excédent de produits / charges	–21 399 891.40	3 105 150.78
Passifs	215 068 873.33	229 077 031.35

	01.01.–31.12.2022	01.01.–31.12.2021
	en CHF	en CHF
Cotisations et apports ordinaires et autres	14 741 984.49	16 293 942.57
Cotisations des salariés	4 856 058.80	4 883 642.15
Cotisations des employeurs et des indépendants	6 205 593.59	6 234 589.87
– dont retraits des réserves de cotisations de l'employeur en vue de financer les cotisations	–344 057.05	–393 690.60
Primes uniques et versements supplémentaires	3 522 097.35	4 751 053.95
Cotisations d'assainissement salariés	–	–
Cotisations d'assainissement employeurs	–	–
Apports dans les réserves de cotisations de l'employeur	368 470.95	707 763.00
Subsides du fonds de garantie	133 820.85	110 584.20
Prestations d'entrée	10 178 873.48	11 688 651.72
Apports de libre passage	9 829 448.78	10 572 637.62
Apports en cas de reprise d'assurés		
– Provisions techniques	–	–
– Réserves de fluctuation de valeurs	–	–
– Fonds libres	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	349 424.70	1 116 014.10
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	24 920 857.97	27 982 594.29
Prestations réglementaires	–8 500 080.50	–7 398 145.35
Rentes de vieillesse	–2 391 865.15	–2 304 605.15
Rentes de survivants	–360 005.60	–358 676.35
Rentes d'invalidité	–318 853.35	–318 939.85
Autres prestations réglementaires	–	–
Prestations en capital à la retraite	–5 275 160.40	–2 445 728.00
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–154 196.00	–1 970 196.00
Prestations de sortie	–14 461 280.20	–13 385 063.55
Prestations de libre passage en cas de sortie	–13 919 475.60	–12 856 483.65
Transfert de fonds suppl. lors de sorties collectives	–	–
Versements anticipés EPL / divorce	–541 804.60	–528 579.90
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	–22 961 360.70	–20 783 208.90
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, de provisions techniques et de réserves de cotisations	–6 906 483.70	–68 743 882.20
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – actifs	–663 826.40	–60 199 876.45
Charges / produits de liquidation partielle	–	–
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance – bénéficiaires de rentes	–2 908 708.00	–1 645 275.00
Dissolution / constitution de provisions techniques	–956 494.00	–3 589 193.00
Rémunération du capital épargne	–2 353 041.40	–2 995 465.35
Dissolution / constitution de réserves de cotisations	–24 413.90	–314 072.40
Produits de prestations d'assurance	5 443 639.15	70 662 344.82
Prestations d'assurance	3 255 930.15	62 838 142.40
Part d'excédents provenant des assurances	2 187 709.00	7 824 202.42

	01.01.-31.12.2022 en CHF	01.01.-31.12.2021 en CHF
Charges d'assurance	-1 462 463.50	-7 350 512.40
Produits de prestations d'assurance	-1 375 816.10	-1 517 513.95
– Prestations d'assurance	–	–2 297.80
– Part d'excédents provenant des assurances	-1 148 614.80	-1 283 283.15
– Primes pour frais de gestion brutes	-227 201.30	-231 933.00
Apports uniques aux assurances	-6 550.00	-5 755 824.20
Cotisations au fonds de garantie	-80 097.40	-77 174.25
Résultat net de l'activité d'assurance	-965 810.78	1 767 335.61
Résultat net des placements	-19 974 107.54	15 180 310.02
Résultat des liquidités	-4 854.29	-5 375.90
Résultat des créances et prêts	4 401.35	3 958.95
Résultat des titres	-19 489 035.90	15 575 708.32
Résultat des créances en titres de gages immobiliers	–	–
Résultat des placements auprès de l'employeur	–	–
Résultat des immeubles	–	–
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage	–	–
Intérêts sur les réserves de cotisations de l'employeur	-7 816.80	-6 651.35
Frais de gestion de fortune	-476 801.90	-387 330.00
Dissolution / constitution de provisions non techniques	–	–
Autres produits	875.89	504.65
Produits de prestations fournies	800.00	400.00
Autres produits	75.89	104.65
Autres charges	–	-3 508.00
Frais de gestion	-441 845.17	-375 226.50
Administration générale	-417 270.45	-349 199.05
Frais de marketing et de publicité	–	–
Activités de courtage	–	–
Organe de révision et Expert en matière de prévoyance professionnelle	-22 488.72	-24 037.45
Autorités de surveillance	-2 086.00	-1 990.00
Excédent de produits / charges avant constitution / dissolution des réserves de fluctuation	-21 380 887.60	16 569 415.78
Dissolution / constitution des réserves de fluctuation	-19 003.80	-13 464 265.00
Excédent de produits / charges	-21 399 891.40	3 105 150.78

Forme juridique et but

La Caisse de pensions de l'économie laitière est une œuvre de prévoyance de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, sise à Berne. A travers sa caisse de pensions, la fondation proparis a pour but de permettre aux indépendants ainsi qu'aux entreprises membres de bénéficier de la prévoyance professionnelle selon la LPP, et éventuellement, de la couverture des autres besoins en prévoyance dans le cadre du 2^e pilier, à des conditions simples et avantageuses.

Organe suprême, direction et droit de signature

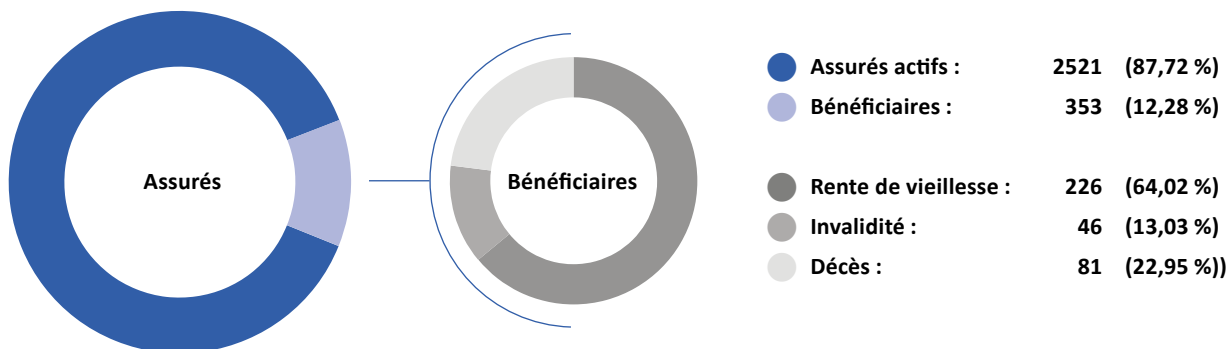
La commission d'assurance paritaire de l'œuvre de prévoyance se compose des membres suivants :

	Fonction	Empl./Sal.	Durée du mandat
Maire René	Président	Représentant des sal.	2019–2022
Gygax Jacques	Vice-président	Représentant des empl.	2019–2022
Böhlen Ulrich	Membre	Représentant des sal.	2019–2022
Rüegg Roland	Membre	Représentant des empl.	2021–2022
Schmutz Christian	Membre	Représentant des sal.	2019–2022
Stalder Daniel	Membre	Représentant des sal.	2019–2022
Streit Christophe	Membre	Représentant des empl.	2021–2022
Zemp Roman	Membre	Représentant des empl.	2021–2022
Adresse de l'organe d'exécution	Caisse de pensions de l'économie laitière c/o Caisse AVS Milchwirtschaft Wytttenbachstrasse 24, Postfach, 3000 Bern 22		
Téléphone	031 384 31 30		
E-mail	pkmilchwirtschaft@ak34.ch		
Organe de direction	Organe d'exécution de la Caisse AVS Milchwirtschaft Directeur de la caisse de pensions : Adrian Brunner		
Droit de signature	L'œuvre de prévoyance n'a pas de personnalité juridique propre. Les actes juridiques ne peuvent être exécutés que par des représentants de proparis (entité juridique) disposant du droit de signature.		

Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle	Partenaires contractuels : Keller Experten AG, Frauenfeld Expert exécutant : Matthias Keller, Expert en caisses de pensions CSEP André Tapernoux, Expert en caisses de pensions CSEP
Organe de révision	Ernst & Young AG, Berne Réviseur principal : Marco Schmid
Autres conseillers	Secrétariat de proparis Fondation de prévoyance arts et métiers Suisse, Berne Michael Krähenbühl
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) Registre n° BE 836 Expertes chargées de la surveillance Audit externe : Esther Wegmüller Examen de l'organisation : Yuliya Saxer

Structure des groupes d'assurés et de bénéficiaires



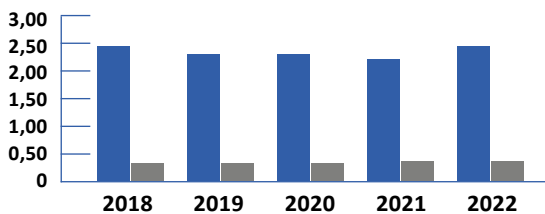
11,2
Assurés actifs, par rente de vieillesse

-8,21 %
Rendement net des placements

360
Entreprises

Structure actifs / bénéficiaires de rentes

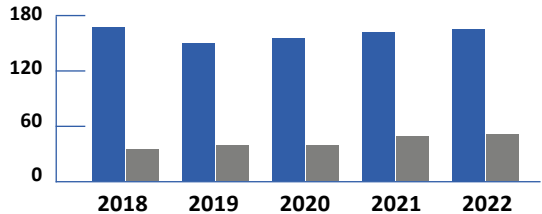
(Nombre en milliers)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

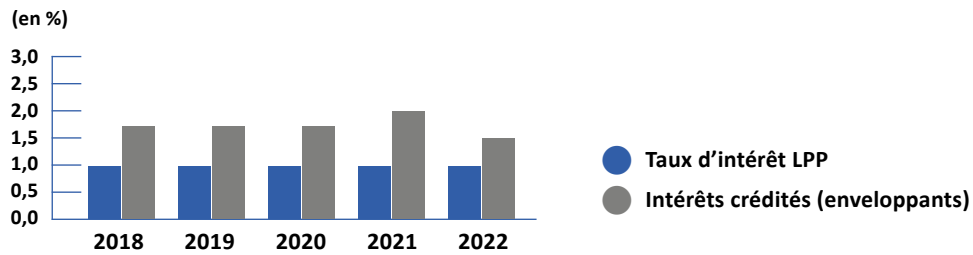
Capital de prévoyance des actifs / des bénéficiaires de rentes

(En millions de CHF)



● Actifs
● Bénéficiaires de rentes

Taux d'intérêt LPP / Intérêts crédités



Conformément à la décision de la commission d'assurance, les excédents des assureurs ont été transférés dans les fonds libres.

Pour l'année 2022, le taux d'intérêt pour la prévoyance LPP et la prévoyance étendue s'élève à 1,50 % (année précédente 2,00 %), tant pour la part obligatoire que la part surobligatoire de l'avoir de vieillesse.

Dans le régime surobligatoire, les avoirs de vieillesse des hommes (âge terme de 65 ans) sont convertis en rentes à un taux de conversion de 5,00 %. Pour les femmes (âge terme de 64 ans), ce taux est de 4,88 %.

La commission d'assurance n'a décidé d'aucune adaptation des rentes surobligatoires selon l'art. 36 al. 2 LPP.

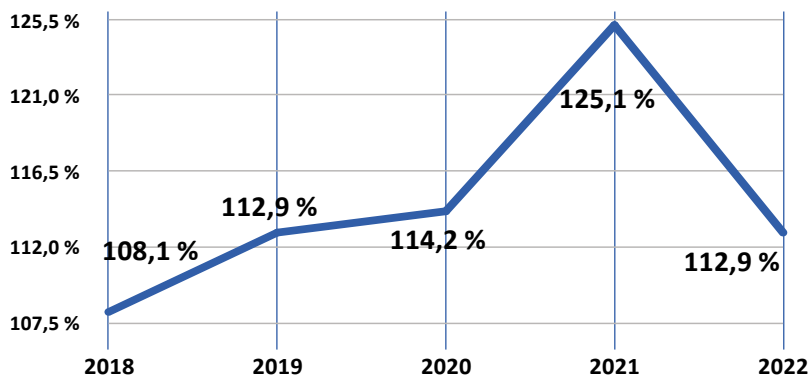
Avoir de vieillesse LPP :
CHF 88 038 648

Avoir de vieillesse surobligatoire :
CHF 82 956 662

51,5 %

48,5 %

Degré de couverture au 31.12.

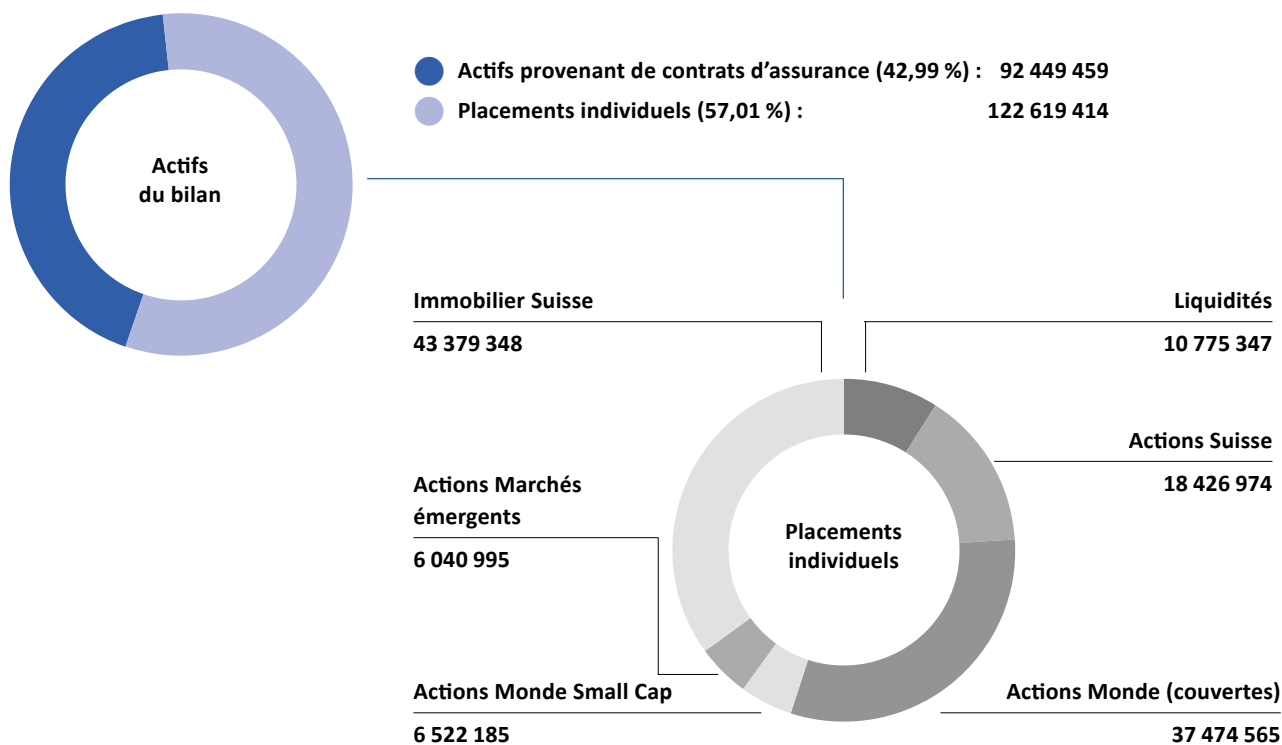


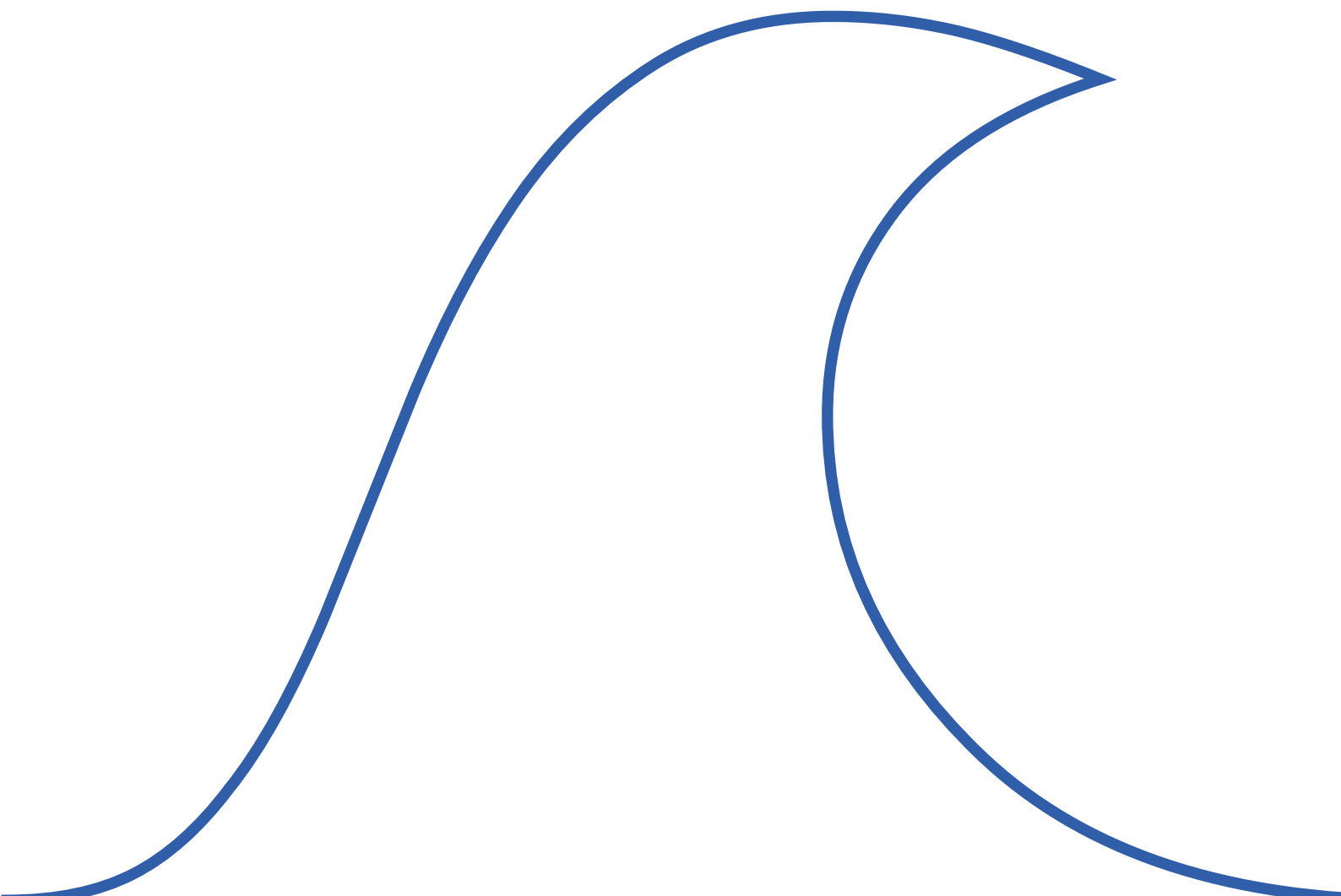
99 %
Réserve de fluctuation de valeurs cibles

100 %
Transparence des coûts

0,39 %
Frais de gestion de la fortune (TER)

Actifs du bilan en CHF 215 068 873





**Caisse de pensions de l'économie
laitière**

Wytenbachstrasse 24 | Postfach | 3000 Bern 22
031 384 31 30 | pkmilchwirtschaft@ak34.ch
www.ahvpkmilch.ch

